



COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées

lors de la séance du conseil municipal du 23/01/2025

Numéro	Objet	Décision
01-2025	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
02-2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 16/12/2024	Approuvée
03-2025	Cadeau de départ à la retraite	Approuvée
04-2025	Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet	Approuvée
05-2025	Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet	Approuvée
06-2025	Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle : avant-projet et plan de financement	Approuvée
07-2025	Nomination du nouveau délégué à la commission locale « assainissement » du SDEA	Approuvée

Le Maire,

Olivier ROUX



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Absente non excusée : Mme LANG Anaïs

Nombre de voix délibératives : 13 + 5 procurations

Délibération n° 01-2025

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Nadia OESTERLE pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Absente non excusée : Mme LANG Anaïs

Nombre de voix délibératives : 13 + 5 procurations

Délibération n°02-2025

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Absente non excusée : Mme LANG Anaïs

Nombre de voix délibératives : 13 + 5 procurations

Délibération n°03-2025

Objet : CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Paul KOWALEWSKI fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2025.

Il propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ d'un montant de 500€ afin de le remercier pour l'ensemble des années passées au service technique de la commune.

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une enveloppe de 500 euros pour un cadeau de départ en faveur de Monsieur Paul KOWALEWSKI,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes LANG Anaïs (arrivée au point 4), MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 04-2025

Objet : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L311-1 et L-332-8,

CONFORMEMENT à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe technique souvent amené à faire des heures supplémentaires,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 20/35^{ème} à compter du 01/05/2025 pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade :

- d'Adjoint Technique
- ou d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- ou d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
- ou d'Agent de Maîtrise
- ou d'Agent de Maîtrise principal

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux sur le fondement de l'article L332-8 2°.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée. La rémunération de l'agent contractuel se fera sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique.

Les postes qui ne seront pas pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

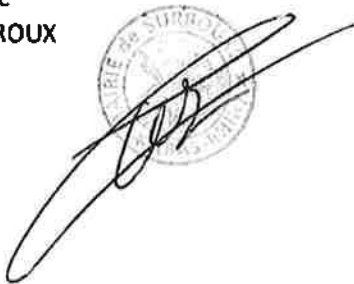
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la création du poste permanent à temps non-complet de 20/35^{ème} à pourvoir parmi les grades mentionnés ci-dessus, avec la mention du recours au contrat en application de l'article L332-8 2°.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives s'y afférentes
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OR', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SURBOURG' and '2015'.

La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NO', is written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes LANG Anaïs (arrivée au point 4), MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 05-2025

Objet : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L311-1 et L-332-8,

CONFORMEMENT à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe technique souvent amener à faire des heures supplémentaires,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 01/05/2025 pour les fonctions d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade :

- d'Adjoint Technique
- ou d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- ou d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
- ou d'Agent de Maîtrise
- ou d'Agent de Maîtrise principal

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux sur le fondement de l'article L332-8 2°.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel se fera sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique.

Les postes qui ne seront pas pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la création du poste permanent à temps complet à pourvoir parmi les grades mentionnés ci-dessus, avec la mention du recours au contrat en application de l'article L332-8 2°.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives s'y afférentes
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Roux', written over a circular official stamp of the Municipality of Surbourg.

La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Oesterle', written in a cursive style.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes LANG Anaïs (arrivée au point 4), MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 06-2025

Objet : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : AVANT-PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle ainsi que le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
MAÎTRISE D'ŒUVRE	23 963,00 €	7,32 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
TRAVAUX :	281 288,00 €	86,15 %	- Union européenne		
DEMOLITION	7 090,00 €	2,17 %	- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
GROS ŒUVRE + INGENIEUR GO	59 100,00 €	18,11 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	112 636,00 €	38,00 %
ÉTANCHEITE / DESENFUMAGE	12 040,00 €	3,69 %	- ÉTAT autre (préciser) :		
MENUISERIE EXTERIEURE PVC	23 150,00 €	7,09 %	- Région	124 492,00 €	42,00 %
SANITAIRE - CHAUFFAGE	18 075,00 €	5,54 %	- Département		
CLIMATISATION	25 000,00 €	7,66 %	- Groupement de communes		
ELECTRICITE	16 642,00 €	5,16 %	- Autre commune		
MENUISERIE INTERIEURE	16 600,00 €	5,15 %	- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		
PLÂTRERIE / FAUX PLAFONDS	23 874,00 €	7,31 %	- Aides publiques indirectes		
REVETEMENT DE SOL	12 775,00 €	3,91 %	Autres		
PEINTURE	16 311,00 €	5,00 %			
NETTOYAGE	2 500,00 €	0,77 %			
ISOLATION EXTERIEURE	11 451,00 €	3,51 %			
ASCENSEUR	33 600,00 €	10,29 %			
SECURITE INCENDIE	2 800,00 €	0,80 %			
DIVERS :	21 300,00 €	6,53 %	Sous-TOTAL AIDES PUBLIQUES	237 128,00 €	80,00 %
HONORAIRES ARCHITECTE PC	6 000,00 €	1,84 %	Autofinancement :		
DIAGNOSTIC AMIANTE/EPC DIAG	3 000,00 €	0,92 %	Fonds propres	59 283,00 €	20,00 %
ÉTUDE DE SOL G2 AVP	2 500,00 €	0,77 %	Emprunts (2)	0,00 €	0,00 %
ÉTUDE DE SOL G2 PRO	3 000,00 €	0,92 %			
MISSION SPS	1 800,00 €	0,55 %			
CONTRÔLE DE CONTRÔLE	0,00 €	0,00 %			
MOBILIER	5 000,00 €	1,53 %			
Sous-total	326 411,00 €	100,00 %			
A DÉDUIRE (s'il y a lieu) (Loyers sur 5 ans)					
Recettes nettes générées par l'investissement	30 000,00 €		Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)	0,00 €	0,00 %
TOTAL DÉPENSES	296 411,00 €		Sous-TOTAL AUTOFINANCEMENT	59 283,00 €	20,00 %
			TOTAL RESSOURCES	296 411,00 €	100,00 %


Le Conseil municipal, après délibération, à 13 voix POUR et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté pour un coût estimatif de 326 411,00 €HT (391 693,20 €TTC)
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessus
- **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre (Phase 2) de cette opération à la société D.S. Ingénierie pour un montant de 19 400,00 €HT (23 280,00 €TTC)
- **CHARGE** le Maire de solliciter les subventions dont pourrait bénéficier ce projet

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à cette opération
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "MUNICIPALITE DE SURBOURG" and "1870".

La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes LANG Anaïs (arrivée au point 4), MULLER Anne, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme MULLER Véronique donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 07-2025

Objet : **NOMINATION DU NOUVEAU DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE « ASSAINISSEMENT » DU SDEA**

Monsieur le Maire informe que suite au transfert global de la compétence « Assainissement » au SDEA au 1er janvier 2025, il convient de désigner le représentant siégeant au sein de la commission locale « Assainissement ».

Il propose sa candidature comme délégué auprès de cette instance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme délégué à la commission locale « assainissement » du SDEA.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 24/01/2025

Le Maire
Olivier ROUX

La secrétaire de séance
Nadia OESTERLE